

Département du PUY-DE-DOME
Arrondissement de CLERMONT-FD

Canton d'ORCINES

Commune d'OLLOIX

Arrêté n°41

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2026 CADRE
D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX
POUR L'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Maire d'OLLOIX,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°2011-58 du 17 octobre 2011 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2022-08 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

| Agent | Grade actuel | Grade proposé | Ordre de priorité | Examen professionnel ou ancienneté |
|-----------------------------|--------------|--|-------------------|------------------------------------|
| <i>Mme BEAUDONNAT Laure</i> | rédacteur | rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | 1 | ancienneté |

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à OLLOIX, le 3 juin 2026

Notifié à l'agent le : 15/6/2026

Signature de l'agent :



Le Maire,

Alain HERITIER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :